

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 avril 2025 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2025.

Séance extraordinaire
14 avril 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue à la salle municipale, située au 10, rue Louis-Charles-Panet, le 14 avril 2025 à 19 h 30.

Sont présents les conseillers suivants :

District numéro 2 : Karine Séguin
District numéro 4 : Marie-France Bouchard
District numéro 5 : Michel Bernier
District numéro 6 : Jeanne Gauthier

Est absent le conseiller suivant :

District numéro 3 : Evens Landreville-Nadeau

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Richer, maire suppléant.

Est également présente :

Madame Martine Malo, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Sont absents :

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier.

Monsieur Louis Freyd, maire

Rapport verbal de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe indiquant que le quorum est constaté, que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la Loi.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 02- **NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM**
- 03- **CHANGEMENT DES PERSONNES DE RÉFÉRENCE AUPRÈS DE LA FIRME NANOTECH INFORMATIQUE INC.**
- 04- **EXTENSION DU MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES DE LA FIRME BEAUVAIS TRUCHON S.E.N.C.R.L.**
- 05- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 06- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2025-04-111

01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Karine Séguin
Appuyé par monsieur Michel Bernier

D'AMENDER l'ordre du jour proposé par le retrait du point suivant :

- 04- **EXTENSION DU MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES DE LA FIRME BEAUVAIS TRUCHON S.E.N.C.R.L.**

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'amendé.

Adoptée

- 2025-04-112 02- **NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM**
- ATTENDU** le congé de paternité du directeur général et greffier-trésorier, Me François Alexandre Guay ;
- ATTENDU** l'absence prolongée de ce dernier ;
- ATTENDU** la volonté du Conseil d'assurer un intérim à la direction générale de la Municipalité pendant l'absence du directeur général ;
- ATTENDU** l'offre faite aux cadres d'occuper ce poste ;
- ATTENDU** la proposition des cadres de travailler ensemble, tous les quatre, en collégialité, et de nommer Ludovic Bouchard au poste de directeur général et greffier-trésorier par intérim ;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par madame Jeanne Gauthier
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :
- QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- DE NOMMER** monsieur Ludovic Bouchard, directeur général et greffier-trésorier par intérim jusqu'au 10 mai prochain ;
- DE DEMANDER** aux cadres de se réunir à chaque semaine pour coordonner les tâches de tous les employés ;
- DE DEMANDER** à l'équipe des cadres de tenir une rencontre mensuelle avec les employés.
- Adoptée
- 2025-04-113 03- **CHANGEMENT DES PERSONNES DE RÉFÉRENCE AUPRÈS DE LA FIRME NANOTECH INFORMATIQUE INC.**
- ATTENDU** l'absence du directeur général et greffier-trésorier, Me François Alexandre Guay ;
- ATTENDU** que ce dernier est la seule personne de référence auprès de la firme *Nanotech Informatique Inc.* ;
- ATTENDU** qu'aucun autre employé de la Municipalité ne peut avoir accès aux services de la firme pour avoir accès aux serveurs de la Municipalité ou aux identifiants et mots de passe d'employés en cas de besoin et en vertu d'une entente avec le directeur général ;
- ATTENDU** que le Conseil municipal ignorait cette entente ;
- ATTENDU** que le Conseil municipal est d'avis qu'il est préférable que plus d'une personne puisse avoir accès aux serveurs de la Municipalité ou aux identifiants et mots de passe d'employés en cas de besoin et d'absence du directeur général ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par madame Jeanne Gauthier

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

DE NOMMER le directeur général et greffier-trésorier par intérim, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et le directeur des finances à titre de personnes ayant accès aux serveurs de la Municipalité ou aux identifiants et mots de passe d'employés en cas de besoin et d'absence du directeur général ;

DE DEMANDER à la firme *Nanotech Informatique Inc.* de mettre en place un système de sécurité qui signalera aux deux (2) autres personnes qu'une des personnes autorisées souhaite avoir accès aux serveurs de la Municipalité ou aux identifiants et mots de passe d'employés en cas de besoin et d'absence du directeur général ;

D'AVISER la firme *Nanotech Informatique Inc.* de ces changements dans les plus brefs délais et d'informer la firme qu'elle n'est plus autorisée à conclure une entente d'accès exclusive avec un employé de la Municipalité ;

DE CONVIER le représentant de la firme Nanotech, Jean-François Lane, à une rencontre avec les membres du Conseil municipal et Ludovic Bouchard afin d'expliquer les circonstances qui ont mené à une entente d'accès exclusive entre le directeur général et la firme Nanotech.

Le vote est demandé par madame Karine Séguin

Vote pour :

Marie-France Bouchard
Michel Bernier
Jeanne Gauthier

Vote contre :

Karine Séguin

La résolution est adoptée à la majorité des conseillers présents.

Adoptée

05- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 19 h 41.

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et il répond aux questions posées.

La période de questions est close à 19 h 58.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 avril 2025 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2025.

2025-04-114

06- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée à 20 h 00.

Adoptée

Daniel Richer
Maire suppléant

Martine Malo
**Directrice générale adjointe et greffière-
trésorière adjointe**